

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

94 N° 3 1972

Sacerdoce et monachisme

Louis LELOIR (osb)

p. 278 - 289

<https://www.nrt.be/it/articoli/sacerdoce-et-monachisme-1267>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Sacerdoce et monachisme ¹

Dans son ouvrage *La Hiérarchie ecclésiastique*, VI, 3, 1-2, le Pseudo-Denys l'Aréopagite écrit : « l'ordre monacal n'a pas mission de diriger les autres, mais, ... demeurant stable dans sa sainte unité, il obéit aux ordres sacerdotaux, les suivant comme un fidèle compagnon de voyage sur la route qui les conduit à cette science divine des mystères qu'il leur est permis d'atteindre ... ». Les moines ont le devoir « de ne faire qu'un avec l'Un, de s'unir à la sainte Unité, et d'imiter, autant qu'ils le peuvent sans sacrilège, la vie sacerdotale, puisqu'ils appartiennent par beaucoup de points à la même famille et qu'ils sont plus proches d'elle que les initiés des autres ordres » ².

Ce texte ne nous dit rien sur la légitimité ou l'illégitimité d'un sacerdoce monastique. Il souligne seulement qu'il y a de grandes affinités entre la vie du prêtre et celle du moine ; cette similitude est très réconfortante pour ceux qui, parmi nous, ne deviennent pas prêtres. Il y a donc intérêt à examiner d'abord, en fonction des moines qui ne sont pas encore ou ne deviendront jamais prêtres, les raisons de cette parenté du sacerdoce et du monachisme.

Sans doute invoquera-t-on d'abord la fonction de louange. Bien que cet argument ait sa valeur, celle-ci est faible. Les moines ne sont pas des chanoines réguliers, et la liturgie n'a pas eu dans la tradition monastique primitive le relief qu'elle a acquis peu à peu au cours des siècles. C'est par d'autres aspects, plus intérieurs, plus profonds, et plus évangéliques, que nous pourrions mériter le nom de moines. Il est certes vrai que la fonction d'intercession est commune aux prêtres et aux moines, mais, pour respecter les perspectives historiques, mieux vaudra parler d'intercession en général que

1. Dans *Irénikon*, 36 (1963), pp. 5-40 (*Le sacerdoce des moines*), Dom Jean LECLERCQ a donné un excellent aperçu de l'histoire de la question. D'autres études doivent être également signalées, notamment celles de J. WINANDY, *Les moines et le sacerdoce*, dans *La Vie Spirituelle*, 80 (1949), pp. 23-36 ; Gh. LAFONT, *Sacerdoce claustral*, dans *Studia Anselmiana*, 42, Rome, 1957, pp. 47-72 ; IDEM, *L'appel des moines au sacerdoce*, dans *Supplément de la Vie Spirituelle*, 21 (1968), pp. 425-445 ; A.-M. HENRY, *Le sens du sacerdoce monastique*, dans *Le message des moines à notre temps. Mélanges offerts à Dom Alexis, abbé de Boquen*, Paris, 1958, pp. 173-193 ; A.-C. HALFLANTS, *Réflexions à propos d'un article sur « Le sacerdoce des moines »*, dans *Collectanea O.C.R.*, 26 (1964), pp. 207-214 ; G. FRÉNAUD, *Vie monastique et sacerdoce*, dans *Gregorianum*, 48 (1967), pp. 558-595.

2. M. DE GANDILLAC, *Oeuvres complètes du Pseudo-Denys l'Aréopagite*, coll. Bibliothèque Philosophique, Paris, 1943, p. 309.

de service liturgique proprement dit : il est essentiel, au prêtre comme au moine, d'être un homme de prière, avec tout ce que ce mot implique : service liturgique, oraison personnelle, prière continuelle, *lectio divina* et étude.

Il y a donc autre chose, et tout d'abord ceci : l'ascète et le moine, selon toute la tradition ancienne, continuent dans l'Eglise la fonction du martyr, ils doivent représenter le Corps du Christ souffrant. Or le prêtre est invité à la même attitude : « Agnoscite quod agitis ; imitami quod tractatis ... Considérez l'action que vous faites, imitez le sacrifice que vous offrez ; en célébrant le mystère de la mort du Sauveur, cherchez à mortifier votre chair avec tous ses vices et ses convoitises ». C'est en raison de cette dimension indispensable du sacerdoce que saint Pierre Chrysologue écrivait : « Sois (à la fois) sacrifice et prêtre de Dieu ... ; que la croix persévère sur ton front, et soit son rempart ... Fais de ton cœur un autel, et offre ton corps à Dieu en victime ... Offre ta foi ... ; présente le sacrifice de la chasteté ; fais de ton corps ton hostie »³.

Selon Dom Stolz⁴, deux traits caractérisent le martyr, et doivent se retrouver chez l'ascète et le moine : il est confesseur et ami de Jésus-Christ. En entendant citer ce deuxième trait, on songe spontanément aux paroles de Notre-Seigneur à ses apôtres : « ... je vous appelle amis, car tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai fait connaître » (*Jn* 15, 15). Le moine, « ami » de Jésus-Christ, est, comme le prêtre, autorisé à la *parrèsia*, à l'exposé simple, audacieux et efficace de ses requêtes devant Dieu. Il est également le confesseur de Jésus ; il le sera surtout par sa prière, son renoncement et sa charité, tandis que le prêtre, au moins celui du clergé diocésain, le sera en outre par le ministère de la parole et d'autres activités pastorales multiples. Mais, malgré cette différence, prêtre et moine se rejoignent dans l'identique exigence d'être des témoins des valeurs les plus bouleversantes de l'évangile.

Lors d'une retraite prêchée à la Trappe d'Acéy en décembre 1970, le plus ancien moine de la communauté me disait ces très jolis mots : « Le moine est un missionnaire muet » ; muet, mais missionnaire quand même. Et c'est un autre trait par lequel vocation monastique et vocation sacerdotale se rejoignent.

Le biographe de saint Pachôme le déclare « moine parfait », émule d'Elie, de Jean-Baptiste et d'Antoine⁵, homme du désert, de la

3. *Serm.* 108 ; *PL* 52, 500 C-501 A. — Pierre Chrysologue s'adresse là à tous les chrétiens. Mais Pie XII, dans l'exhortation *Menti Nostrae* au clergé de toute l'Eglise, a invité les prêtres à considérer cette invitation comme leur étant spécialement adressée ; cf. *AAS*, 42 (1950), pp. 667-668.

4. *L'Ascèse chrétienne*, Chevetogne, 1948, p. 124.

5. *Les Moines d'Orient*, IV/2. *La Première Vie grecque de Saint Pachôme*. Introduction et traduction de A. J. FESTUGIÈRE, O.P., Paris, Cerf, 1965, p. 160, § 2.

prière, de l'effacement et de la pauvreté. Or, au début de sa vie monastique, et avant qu'il n'ait réuni ses premiers disciples, alors « qu'il s'était mis lui-même en veille et en prière à l'écart pour que la volonté totale de Dieu lui fût enseignée, il lui apparut un ange de la part du Seigneur ..., qui lui dit : ' La volonté de Dieu est que tu serves la race des hommes, pour les réconcilier complètement avec lui '. Ayant répété cela trois fois, l'ange disparut »⁶. Le contemplatif porte sans cesse le monde dans sa prière comme une femme enceinte porte son bébé dans son sein, avec le même esprit d'amour, d'attente et d'espérance ; cette espérance est pour nous celle d'enfanter le monde à Dieu. Le moine doit être le réconciliateur du monde avec Dieu par sa prière, sa paix, et le témoignage rayonnant de son humble charité. Elie quittera d'ailleurs sa solitude de Kerit pour aller, sur l'ordre de Yahvé, au secours de la veuve de Sarepta, et pour exécuter les 450 prophètes de Baal (1 R 17-18). Il est l'homme qui perçoit Dieu dans « une brise légère » à l'Horeb (*ibid.*, 19, 12), et qui, « le visage voilé », écoute son message (*ibid.*, 19, 13-18), mais il est aussi celui qui, « rempli d'un zèle jaloux pour Yahvé Sabaoth » (*ibid.*, 19, 14), fulminera la malédiction divine contre Achab et Jézabel, lors du meurtre de Nabot (1 R 21). Jean-Baptiste était de la même veine, lui aussi homme du désert, d'austérité, de fuite du monde, homme du contact avec Dieu ; et pourtant, vers lui « s'en allaient tout le pays de Judée et tous les habitants de Jérusalem, et ils se faisaient baptiser par lui dans les eaux du Jourdain, en confessant leurs péchés » (Mc 1, 5). Et Hérode, bien qu'ayant mis Jean en prison, le « craignait, sachant que c'était un homme juste et saint, et il le protégeait ; quand il l'avait entendu, il était fort perplexe, et c'était avec plaisir qu'il l'écoutait » (Mc 6, 20). D'Elie et de Jean-Baptiste au Petit Frère Charles de Jésus et à l'abbé Monchanin, en passant par saint Pachôme, saint Benoît, saint Bernard, saint Jean de la Croix, sainte Thérèse d'Avila et tous les grands moines et solitaires, nous vérifions toujours le même phénomène. Les authentiques hommes et femmes du désert et de la prière se sont toujours intéressés passionnément aux besoins spirituels de leurs contemporains, et le témoignage de leur vie, la netteté de leur message, parfois farouche et agressif, comme dans le cas de Jean-Baptiste, ont toujours connu un retentissement immense, tant il est vrai que le monde désire et attend non des gens qui le flattent, mais des convaincus, des témoins et des charismatiques, porteurs d'un message compréhensible et accessible, mais pourtant élevé et exigeant. La passion des âmes est donc essentielle à la profession contemplative. De Pachôme il est dit encore : « ... il était

6. *Ibid.*, p. 170, § 23.

plein de miséricorde et d'amour des âmes : et souvent, quand il voyait les hommes ne pas reconnaître Dieu leur créateur, il pleurait longuement à l'écart, désireux, s'il le pouvait, de les sauver tous »⁷. Et après la mort de Pachôme, son biographe reprend : « En fait, tous les jours pendant lesquels feu notre Père Pachôme fut corporellement avec nous, il priait jour et nuit pour le salut des âmes et celles du monde entier. C'est également ce que faisaient nos autres saints pères qui lui succédèrent »⁸. Il est donc bien vrai que le moine est un missionnaire, habituellement muet, mais obéissant à l'ordre de Dieu, lorsque celui-ci lui dit de parler, et le faisant alors avec hardiesse et intrépidité. Il est à jet continu dans sa prière, et de manière occasionnelle et intermittente dans l'action, ce que le prêtre diocésain est sans cesse dans celle-ci.

Ces longs préliminaires ont eu pour but de montrer qu'en raison des affinités profondes entre sacerdoce et vie monastique, le moine peut se considérer comme étant, à un titre particulier, le frère du prêtre ; moines et prêtres ont, dès lors, beaucoup à se dire les uns aux autres, beaucoup à apprendre les uns des autres. Et ils ont aussi à s'estimer, s'aimer, se rapprocher mutuellement.

L'Orient met mieux en relief que l'Occident cette parenté du sacerdoce et de la vie monastique, car le prêtre y est avant tout l'homme des fonctions sacrées, l'homme de la prière, le représentant du peuple auprès de Dieu ; il n'y est voué que secondairement à l'enseignement catéchétique, et cette tâche ne lui est pas essentielle ; on ne lui fera peut-être pas grief de ne pas enseigner, tandis qu'on lui reprochera certainement de ne pas prier ; des laïcs peuvent le remplacer, et le remplacent en fait souvent, dans la distribution du kérygme. C'est parce que l'évêque est avant tout, pour les Orientaux, le président des fonctions sacrées, qu'il est appelé hiérarque, plutôt qu'évêque. Et si les évêques sont choisis parmi les moines, c'est certes parce qu'ils doivent être célibataires, mais c'est aussi parce qu'on les veut charismatiques, comme devraient l'être normalement les moines⁹. Un évêque orthodoxe m'a dit récemment, à Jérusalem, qu'en voulant estomper, voire nier le caractère sacré du sacerdoce ministériel, certains théologiens catholiques faisaient du contre-œcuménisme.

7. *Ibid.*, p. 174, § 29.

8. L. TH. LEFORT, *Les vies coptes de S. Pachôme et de ses premiers successeurs*, coll. *Bibliothèque du Muséon*, 16, Louvain, 1943, p. 231, § 208.

9. Cf. I.-H. DALMAIS, *Sacerdoce et monachisme dans l'Orient chrétien*, dans *La Vie Spirituelle*, 80 (1949), pp. 37-49.

I. — Les conditions d'accès du moine au sacerdoce

Saint Benoît a dit en termes clairs, aux chap. 60 et 62 de sa Règle, quelle devait être l'attitude dans le cloître du prêtre devenu moine, et à quelles conditions un moine pouvait recevoir l'ordination sacerdotale. Au chap. 60, l'« Amice, ad quid venisti ? » rappelle au prêtre admis à l'expérience de la vie monastique, qu'il est entré au monastère pour vivre une vie de moine plutôt que pour exercer son sacerdoce. On ne l'empêchera certes pas d'exercer celui-ci, mais, en dehors du ministère de l'autel, il a les mêmes obligations que tous les autres moines, il en a même davantage : aux moines non-prêtres, il doit donner un exemple d'oubli de soi, d'austérité, d'humilité, dans le cadre d'une discipline régulière, dont il accepte tous les assujettissements. Le chap. 62 laisse une impression identique, et le sacerdoce y apparaît, plus encore, comme une valeur ambiguë. Il arrive que les prêtres moines se prévalent de leur sacerdoce pour réclamer des honneurs, prendre des initiatives, s'occuper de choses qui ne les regardent pas, se dispenser des observances. Saint Benoît voudrait plutôt qu'ils soient des modèles de ferveur, notamment dans l'obéissance et l'humilité. Ils sont chargés du ministère de l'Eucharistie dans la communauté ; en dehors du service de l'autel, leur vie ne comporte, de soi, aucune différence avec celle des autres moines, et leur sacerdoce ne leur donne aucun droit d'occuper une place importante dans la communauté ; un prêtre peut être chargé des balayages ou des étables, et un non-prêtre peut être prieur ou cellérier ; il pourrait même devenir maître des novices ou abbé, bien que la paternité spirituelle qui s'exerce par le sacerdoce prépare peut-être mieux à ces fonctions. Plus que des droits, le sacerdoce crée des obligations, et surtout celles-ci : « se sachant plus strictement assujetti qu'auparavant à l'observance régulière », trouvant dans son sacerdoce un stimulant « à croître de plus en plus dans le Seigneur ». Il semble bien que, d'après saint Benoît, il est préférable de n'ordonner prêtres dans les cloîtres que des gens capables de donner un témoignage de vie monastique particulièrement pur, dépassant le niveau ordinaire. Tant que l'abbé n'a pas de garanties sérieuses à cet égard, mieux vaut qu'il ne laisse pas ses fils accéder au sacerdoce, même si ceux-ci ont terminé leurs études de théologie et souhaitent l'ordination au presbytérat. Et il serait louable qu'un moine arrivé au terme de ses études de théologie demande à n'être ordonné prêtre que lorsque son abbé jugera que l'ordination sacerdotale sera certainement pour lui un facteur de progrès spirituel : un diaconat prolongé, et un retard de l'ordination sacerdotale jusqu'à

30 ou 35 ans, s'avérera souvent souhaitable, sans qu'on fasse pourtant de cette disposition une loi rigide et absolue.

II. — Le rôle du sacerdoce monastique dans l'Eglise

Vatican II a soigneusement rattaché le sacerdoce presbytéral au sacerdoce épiscopal, qui seul réalise la plénitude du sacerdoce du Christ. L'évêque a la plénitude de l'apostolat ; le prêtre n'a qu'un ministère partiel, limité par la mission particulière qui lui est confiée dans l'Eglise. On a souvent exagéré les droits de l'exemption : le sacerdoce même des religieux a une référence à celui de l'évêque (cf. Vatican II, *Christus Dominus*, § 34-35). Pourtant l'exemption, surtout des religieux contemplatifs, moins insérés dans les œuvres d'apostolat du diocèse, et dont les hôtelleries, les publications et les retraites ont fréquemment un rayonnement extra-diocésain, les rattache directement au Souverain Pontife, et situe le sacerdoce du moine au niveau de l'Eglise universelle. Du fait même, le sacerdoce monastique est, plus que toute autre forme de sacerdoce, un signe de l'universalité de la mission sacerdotale et de ses fruits d'unité, du but qu'elle poursuit ici-bas de « rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés » (*Jn 11, 52*). La présence de moines prêtres dans le monastère y anime au plus haut degré l'intention ecclésiale et missionnaire qui est un fruit du baptême, auquel la grâce du sacerdoce apporte un singulier développement.

Le moine prêtre, même obligé à un ministère intermittent, éprouvera souvent, de par la grâce de sa vie monastique, une diminution progressive du goût du ministère, tandis que la grâce de son sacerdoce l'amènera, d'autre part, à s'ouvrir toujours davantage aux grands intérêts de l'Eglise, et à être de plus en plus mordu par la *sollicitudo de toutes les Eglises* (2 Co 11, 28).

La concélébration des moines prêtres est l'évocation quotidienne du *presbyterium*, réuni autour de l'évêque, au moins en quelques occasions. Et parce que le sacerdoce monastique laisse de côté, soit complètement, soit au moins partiellement, les activités ministérielles, parce qu'il a ordinairement la possibilité d'acquitter le service de l'Eucharistie dans des conditions de haute dignité et de grand recueillement et en l'entourant de longs moments de prière personnelle, il met en relief la valeur fondamentale de l'offrande des saints mystères dans la vie de tout prêtre, et son aspect mystique et contemplatif, car c'est dans l'Eucharistie, sacrifice et sacrement, que s'effectue la rencontre la plus profonde de l'âme et de Dieu, celle que Jésus annonce, lorsqu'il dit : « Qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui. De même qu'envoyé

par le Père, qui est vivant, moi je vis par le Père, de même celui qui me mange vivra, lui aussi, par moi » (*Jn 6, 56-57*). Parce qu'il est dans des conditions *optimae* pour vivre intérieurement toutes les paroles, les gestes et les instants de la messe, le prêtre moine doit être le rappel humble, mais efficace, pour tous les ministres de l'autel, que la messe n'est pas seulement une « fonction », mais aussi une contemplation, une oraison ; c'est le moment où, en union avec les assistants, s'il y en a, ou du moins avec tout le peuple chrétien, au nom duquel et pour lequel il consacre, le prêtre doit, dans cette proximité immédiate du corps et du sang du Christ, unir le sacrifice de sa vie à la mort du Christ, et recevoir une grâce de résurrection spirituelle, la vie selon l'Esprit. Tant de prêtres oublient malheureusement aujourd'hui que la célébration quotidienne de la messe n'est pas seulement un geste de foi et de fidélité ; elle est aussi un geste d'amour et d'union. Le sacrifice eucharistique est pour le peuple fidèle, mais aussi pour le prêtre : « praesta, ut sacrificium quod oculis tuae Maiestatis indignus obtuli, tibi sit acceptabile, mihi que et omnibus pro quibus illud obtuli, sit, te miserante, propitiabile » : « Les prêtres », a dit Paul VI à Bogota, « sont ... les premiers à participer au sacrifice du Seigneur »¹⁰. La désaffection d'un certain nombre de prêtres pour la messe s'explique partiellement par une présentation unilatérale du rôle ministériel du sacerdoce et de la messe. Alors que celle-ci est offerte « pour la gloire de Dieu et le salut du monde », il semble qu'on ne veuille plus voir que le second aspect, l'horizontal. Bien que le prêtre soit le premier à en recueillir les fruits, on ne dit plus ce qu'il y trouve pour lui-même ; il ne le trouve d'ailleurs qu'en le donnant en même temps aux autres, et ces autres peuvent être uniquement les fidèles absents répandus dans l'Eglise universelle, ainsi que les brebis d'autres berceaux, ou celles qui n'en ont aucun.

Dans son excellent petit livre sur *Les Prêtres*¹¹, l'abbé Xavier de Chalendar remarque : « L'existence de ces prêtres contemplatifs est une grande richesse pour l'Eglise, car le sacerdoce n'est pas seulement ministère apostolique et charge d'âmes, mais d'abord ordination à l'Eucharistie et au sacrifice sacramentel ... Les prêtres de monastère sauvegardent, au cours des siècles de fer, la dignité du sacerdoce et son caractère communautaire. Et, paradoxalement, ces prêtres sans paroisse sont à l'origine de la restauration des prêtres de paroisse. C'est de Cluny que sortit la réforme grégorienne ; de Cluny et de Rome, où le moine Hildebrand fut élu pape en 1073 sous le nom de Grégoire VII ».

10. 24 août 1968, discours d'ouverture de la deuxième conférence générale de l'épiscopat d'Amérique latine ; cf. *Doc. Cath.*, 15 septembre 1968, col. 1566.

11. Coll. *Le Temps qui court*, 31, Paris, Seuil, 1964, p. 62.

La vie monastique a un aspect eschatologique, qui lui est essentiel ; elle veut préluder, notamment par la virginité et la louange, à la vie de l'au-delà. Or le Christ a inséré cette même note eschatologique dans l'institution de l'Eucharistie et le pouvoir, conféré à ses apôtres, de renouveler les gestes consécratoires : « Je vous le dis, je ne boirai plus désormais de ce produit de la vigne jusqu'au jour où je boirai avec vous le vin nouveau dans le royaume de mon Père » (*Mt 26, 29*) ; « ... vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne » (*1 Co 11, 26*). Tout chrétien et tout moine reconnaît et ressent profondément ce lien de l'Eucharistie avec l'au-delà, mais le moine prêtre l'éprouvera au premier chef, et son sacerdoce sera un signe éloquent de la portée eschatologique de la messe et du sacerdoce chrétien.

Le sacerdoce monastique a donc bien sa place dans l'Eglise, et il y exerce un témoignage d'une richesse indéniable. Aussi le Père Congar a-t-il pu écrire : « ... un prêtre est vraiment prêtre et agit en prêtre lorsqu'il célèbre ce mémorial de façon solitaire, comme peuvent faire les moines et les ermites, sans exercer d'autre activité sacerdotale de mission ou de pastoration des fidèles, sans actualiser l'aspect communautaire de l'Eucharistie autrement que par la représentation du Christ-Chef du Corps et par un lien mystique d'union au Peuple de Dieu. L'Eglise catholique a admis les ordinations « ad missam ». On ne peut donc, ni oublier que la consécration ordonne, de soi, au service des fidèles et des hommes selon les trois offices, ni méconnaître le caractère plus radical et, au sens fort du mot, fondamental, de la consécration à l'office cultuel qui s'exerce principalement dans la célébration de l'Eucharistie » ¹².

III. — Légitimité du sacerdoce des moines

L'attitude des anciens moines vis-à-vis du sacerdoce est bien connue. Selon eux, le moine doit fuir avec un zèle égal deux espèces de personnes : les femmes et les évêques ¹³. Le motif de fuir les seconds, c'est qu'ils sont toujours à la recherche de gens en mesure de les aider dans leur charge pastorale, toujours en quête de bons sujets à ordonner prêtres ; s'ils en trouvent parmi les moines, ils

12. *Le Sacerdoce du Nouveau Testament. Mission et Culte*, coll. *Unam Sanctam*, 68, Paris, Cerf, 1968, p. 247.

13. Cf. CASSIEN, *Institutions*, XI, 18 : « Aussi, tel est le jugement ancien des Pères, en vigueur encore aujourd'hui, ... : le moine doit absolument fuir les femmes et les évêques. Aucun des deux, en effet, ne lui permet, une fois qu'il est devenu leur familier, ou de s'adonner ensuite au calme de la cellule, ou d'adhérer dans une très grande pureté du regard à la contemplation divine par la considération des choses saintes » (traduction J.-Cl. Guy, coll. *Sources Chrétiennes*, 109, Paris, Cerf, 1965, p. 445).

les arrachent à leur solitude, et les confisquent pour le service du diocèse où leur monastère est situé. Et même s'ils les laissent dans la solitude, ils les y exposent à la tentation d'orgueil.

Athanase, archevêque d'Alexandrie, était venu en Thébàide avec l'intention d'y réconforter

les saintes Eglises. Lorsque notre père Pachôme le vit précédé d'un cortège d'évêques, lui aussi prit les frères et lui fit escorte sur un long parcours ; ils chantaient dans le cortège jusqu'à ce qu'ils l'eussent introduit dans le monastère, et qu'il eût fait sa prière dans leur salle de réunion et dans toutes leurs demeures. Apa Sarapion, évêque de Nikentori, saisit la main de l'archevêque, la baisa et dit : « Je prie ta Piété d'ordonner prêtre Pachôme, le père des moines, afin qu'il soit mis à la tête de tous les moines de mon diocèse, car c'est un homme de Dieu ; malheureusement, à moi il refuse d'obéir à ce sujet ». Immédiatement Pachôme se déroba dans la masse de la foule, afin de ne pas être trouvé. L'archevêque s'assit, ainsi que l'énorme foule qui l'accompagnait ; il ouvrit la bouche, parla, puis dit à Sarapion : « En vérité, l'homme dont tu me parles, apa Pachôme, depuis que je suis à Alexandrie et dès avant ma consécration, j'ai appris la renommée de sa foi ». Ensuite il se leva, pria et dit aux fils de Pachôme : « Saluez votre père et dites-lui : 'Tu t'es donc caché à nous, fuyant ce par quoi arrivent la jalousie, la discorde et l'envie, et tu t'es choisi ce qui est supérieur, et demeurera à jamais dans le Christ'. Notre Seigneur, dès lors, accédera à ton désir. Eh bien, si tu as fui la grandeur vaine et temporaire, non seulement pour toi je souhaite que cela ne t'arrive pas, mais j'étendrai mes mains vers le Très-Haut éternellement... pour que, jamais et au grand jamais, tu n'aies de charge. Toutefois, si par la volonté de Dieu nous revenons à toi, puissions-nous mériter de voir ta Piété honorable ». Puis aussitôt il les quitta et continua vers le sud, accompagné de nombreux évêques et d'une énorme foule avec des lampes, des cierges et des encensoirs innombrables. Après que l'archevêque s'en fut allé, notre père Pachôme sortit de l'endroit où il se tenait caché ¹⁴.

On pourrait multiplier les traits de ce genre. Pourtant, qu'on le veuille ou non, ce point de vue primitif a été dépassé au cours des siècles chrétiens, et l'accès des moines au sacerdoce y est devenu de plus en plus fréquent. N'est-il pas normal, et conforme au simple bon sens, de voir dans cette évolution un fruit de l'Esprit de Dieu ? La profession monastique ni n'appelle ni n'exclut le sacerdoce. Il est vrai que le sacerdoce nuit parfois à la vie monastique d'un religieux, qu'il le rend indépendant, suffisant, moins disponible ou paresseux, ou qu'il lui fournit des prétextes à des sorties moins suggérées par un zèle authentique des âmes que par le désir de prendre l'air ou de faire parler de lui. Pourtant, si le moine a une authentique vocation au sacerdoce, s'il subordonne celui-ci aux exigences de sa vie monastique, s'il est fidèle à toujours se rappeler qu'il est moine avant d'être prêtre, le sacerdoce peut être une vraie richesse pour son monastère, pour lui-même et pour l'Eglise. En fait, le souci de

14. Cf. *Les vies coptes* (voir note 8), p. 99, § 28. Dans la traduction du P. Festugière (voir note 5) p. 174, § 30, le récit est plus bref.

garantir à la concélébration des conditions de dignité et d'ampleur qui mettent en relief son rôle essentiel et sa valeur; celui de donner aux non-prêtres un large choix de confesseurs, celui encore de ne pas faire retomber toujours dans les mêmes oreilles les confidences des personnes de l'extérieur qui désirent se confesser dans nos monastères, et de leur offrir un choix, et aux moines une responsabilité qui ne dévore pas leur temps, demandent que les prêtres ne manquent pas dans nos monastères, et qu'il y en ait un certain nombre. D'autres motifs pourront d'ailleurs intervenir, et notamment celui de conformation plus grande au Christ crucifié et ressuscité. Selon les paroles, citées plus haut, de Paul VI à Bogota, le prêtre jouit, dans la messe qu'il célèbre ou concélébre, d'une part privilégiée des grâces eucharistiques. S'il faut certainement respecter l'aspiration à un monachisme laïc, qui travaille beaucoup de jeunes de notre époque, il serait cruel d'enlever définitivement aux candidats qui souhaitent être prêtres, et y sont dûment préparés, le bienfait et la richesse d'une participation presbytérale au sacrifice eucharistique. Les Chartreux et les Ermites Camaldules, qui ne font aucun ministère, l'ont fort bien compris; depuis leurs origines, ils sont prêtres pour le plus grand nombre.

Diverses études ont voulu s'appuyer sur Vatican II pour mettre en question le sacerdoce des moines. De passage à l'abbaye de Haute-combe, en août 1966, le cardinal Garrone a accepté, très aimablement, à la demande du P. Abbé, de donner par écrit un avis franc et clair à ce sujet. J'en reprends ici, sans aucune intention de polémique, les éléments essentiels :

On pourrait montrer, je pense, par les Actes [du Concile] que les Pères ont eu... la volonté de ne pas entrer sur un terrain où, entre les moines eux-mêmes, semblaient exister des divergences de vues (nous en avons reçu plusieurs documents, émanant des moines, et orientés en des sens divergents) ... [Il y a des] cas innombrables [de] prêtres que leur fonction ou les circonstances amènent à ne pas accomplir tel ou tel des trois aspects de la fonction sacerdotale : il ne viendrait à l'esprit de personne de penser qu'ils sont indûment prêtres ... Je pense qu'il faudrait réfléchir au sacerdoce monastique à partir de la fonction eucharistique, qui est centrale dans la fonction sacerdotale, et qui se vit en plénitude dans la vie monastique. Je pense que le sacerdoce monastique a aujourd'hui, dans l'Eglise, une mission exceptionnellement urgente et grave à remplir : il dégage et détache dans le ministère sacerdotal ce qui est le centre, le sommet et l'âme de ce ministère, à une heure où les prêtres, par le fait des circonstances, sont, hélas ! exposés à le perdre de vue : le monastère où les prêtres assurent en perfection le ministère eucharistique est, entre autres bienfaits, ce repère indispensable. A des prêtres qui pensent qu'on peut vivre le sacerdoce en mettant la messe en veilleuse, le monastère rappelle qu'on peut être prêtre réellement et efficacement en mettant tout en veilleuse sauf l'Eucharistie.

Quelques mois après le cardinal Garrone, le 18 novembre 1966, dans une allocution aux supérieurs majeurs d'Italie, Paul VI abordait le même thème, avec quelques nuances complémentaires :

De nos jours, il y a eu une certaine redécouverte de la valeur propre du monachisme en lui-même, sans le sacerdoce. La possibilité canonique d'un tel monachisme a été sanctionnée par le Concile (cf. *Perfectae Caritatis*, n° 15). Mais cette réalisation du monachisme sans le sacerdoce ne doit absolument pas conduire à considérer comme une déviation le fait que, depuis de nombreux siècles, en Occident, la majeure partie des moines aient été ordonnés prêtres. On ne doit pas non plus maintenant prendre pour règle générale que les moines doivent être appelés au sacerdoce uniquement selon les nécessités du ministère pastoral à l'intérieur ou à l'extérieur du monastère. Si, en fait, on a associé le sacerdoce au monachisme, c'est parce que l'on a perçu l'harmonie qui existe entre la consécration religieuse et la consécration sacerdotale ... L'union dans la même personne du caractère sacerdotal et de la consécration religieuse, par laquelle elle s'offre totalement à Dieu, la configure d'une façon spéciale au Christ qui est à la fois prêtre et victime.

De plus, si le Concile, dans le décret *Presbyterorum Ordinis*, a donné du prêtre une image complète, avec les pouvoirs divins venant du Christ, souverain maître, prêtre et roi, et avec l'exercice de ces pouvoirs pour le ministère du peuple de Dieu, il ne fut certainement pas dans son intention d'enlever sa raison d'être au sacerdoce des moines qui l'exercent presque exclusivement dans la célébration de la messe, parce que « dans le mystère du sacrifice eucharistique où les prêtres exercent leur fonction principale, c'est l'œuvre de notre rédemption qui s'accomplit. C'est pourquoi il leur est vivement recommandé de célébrer la messe tous les jours ; même si les chrétiens ne peuvent y être présents, c'est un acte du Christ et de l'Eglise » (*Presbyterorum Ordinis*, n° 13) ¹⁵.

Dans l'article qu'il a consacré à *L'appel des moines au sacerdoce* ¹⁶, Dom Ghislain Lafont a écrit : « le sacerdoce ministériel apparaît après le Concile dans une perspective essentiellement pastorale ... qui semble plus difficilement compatible avec la vie cachée des moines » (p. 444). Ne serait-il pas plus exact de parler d'incompatibilité entre le sacerdoce monastique et l'absence d'ouverture ecclésiale ? Il ne faudrait pas que le moine prêtre soit un simple « altariste », au sens péjoratif du mot, préoccupé seulement de bien concélébrer ou célébrer « sa » messe, attentif uniquement au profit personnel qu'il retire

15. Cf. *Doc. Cath.*, 18 décembre 1966, col. 2116-2117. — Paul VI est revenu sur le même sujet dans sa lettre aux Chartreux, de mai 1971, avant leur Chapitre général spécial ; cf. *Doc. Cath.*, 20 juin 1971, p. 559 : « ... la plupart des religieux ont voulu unir sacerdoce et profession de vie monastique, même érémitique, parce qu'ils voyaient une harmonie entre la consécration propre au prêtre et la consécration propre au moine. En effet, la véritable solitude, où on ne s'occupe que de Dieu, le dépouillement total des biens de ce monde, le renoncement à la volonté propre, auxquels sont exercés ceux qui entrent au monastère, préparent d'une façon toute spéciale l'âme du prêtre à offrir saintement le sacrifice eucharistique, qui est « source et sommet de toute la vie chrétienne » (*Lumen Gentium*, 11) ».

16. Cf. note 1.

du service de l'autel, à la dimension d'adoration qu'il y insère, sensible sans plus à la grandeur ineffable du mystère auquel Dieu l'associe. Il doit, au contraire, situer ses gestes et son action dans une solidarité et une dépendance ; solidarité avec tous les fidèles du Christ et tous les prêtres, ses frères à travers le monde, dont il doit porter le fardeau de fatigues et d'anxiétés ; dépendance vis-à-vis de la hiérarchie ecclésiastique, du Pape et des évêques. Le moine prêtre doit quitter l'autel plus communautaire et plus missionnaire, plus attaché à l'Eglise, plus désireux de travailler modestement, mais généreusement, et selon son charisme propre de vie cachée, à la sainteté et à la beauté du Corps du Christ.

CONCLUSION

La contestation du sacerdoce des moines a eu, somme toute, des effets très positifs. Elle a provoqué un respect plus grand des charismes divers, et mis en relief l'avantage incontestable qu'a le monachisme laïc de mieux favoriser une vie humble et obscure. Elle a aussi invité tous les moines prêtres ou candidats au sacerdoce à mieux réfléchir sur leurs devoirs et les dangers qui les guettent, à être attentifs à l'authenticité monastique de leur mission. Si donc il n'y a pas lieu d'enlever aux moines la possibilité d'accès au sacerdoce, il y a du moins motif de les entretenir dans la crainte constante de n'avoir pas pour cette fonction la préparation qui la rend salubre, et que saint Benoît requiert. Tous les prêtres sont en outre exhortés à se demander si leur sacerdoce les a réellement amenés à la plus grande ferveur dans le renoncement et l'humble service, qui aurait dû être le fruit normal de leur ordination. Un monachisme plus sain, plus vigoureux, mieux adapté à son rôle dans l'Eglise, aura été le fruit de la réflexion et des discussions de ces dernières années.

Clervaux (Luxembourg)

LOUIS LELOIR, O.S.B.

Abbaye Saint-Maurice et Saint-Maur.